

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 2 août 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 2 août 2023, a adopté **quatre** projets de loi du pays, arrêté **deux** projets de délibération du Congrès, adopté **21** arrêtés, examiné **50** dossiers d'étrangers.

### Projets de loi du pays

---

#### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un projet de loi du pays relative au recouvrement de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur les produits des jeux, de la taxe de consommation intérieure sur les produits du cru et de fabrication locale et de la taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social perçue en régime intérieur et portant diverses dispositions d'ordre fiscal.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Simplifier les démarches pour les contribuables et renforcer l'efficacité des actions de recouvrement ».*

#### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un projet de loi du pays portant modification du livre III du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie et relative à la révision pour imprévision, à l'inexécution et à l'extinction des obligations contractuelles.

Le projet de loi du pays vise à doter le pays de règles lisibles, prévisibles et pragmatiques en matière de droit des contrats, afin de répondre aux attentes des acteurs économiques mais également de garantir aux particuliers un cadre juridique clair et adapté aux enjeux d'une économie désormais mondialisée.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Des règles plus lisibles pour encadrer les contrats en Nouvelle-Calédonie ».*

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté deux projets de loi du pays portant modification et actualisation du livre I<sup>er</sup> du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie. Ces dispositions sont relatives à la procédure de déclaration des naissances, de contrôle parental sur la sortie des mineurs du territoire et au dispositif du mandat de protection future.

- [Voir le communiqué détaillé « Modification du livre I<sup>er</sup> du code civil applicable à la Nouvelle-Calédonie ».](#)

## Projets de délibération du Congrès

---

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant actualisation des annexes IV et V du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie. Elle concerne la « Taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social sur les boissons alcooliques importées ».

### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant modification des livres I et II du code des assurances applicables en Nouvelle-Calédonie, relative à l'obligation d'assurance automobile.

Ce texte s'inscrit dans la continuité de la refonte du droit des assurances local, engagée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis ces dernières années. Il vise à actualiser, compléter et codifier les dispositions nécessaires à l'application de la loi du pays portant réforme de l'assurance des véhicules terrestres à moteur qui encadrent l'obligation de s'assurer et celle d'assurer.

Concernant les obligations de s'assurer, la délibération précise :

- la notion de personnes assujetties : afin de garantir à la victime d'obtenir réparation en toutes circonstances, y compris dans l'hypothèse où la responsabilité du propriétaire du véhicule impliquée dans un accident serait recherchée, le texte prévoit que le contrat d'assurance d'un véhicule couvre systématiquement la responsabilité civile du propriétaire ;
- les garanties que cette assurance doit comprendre *a minima* : le contrat ne peut comporter de limitations quant à la réparation des dommages corporels, laquelle doit être garantie dans son intégralité. S'agissant des dommages matériels, le contrat peut prévoir un plafond de garantie dont le montant, qui ne peut être inférieur à 100 000 000 de francs CFP par sinistre, sera arrêté par le gouvernement ;
- les exclusions de garanties autorisées ;
- les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance ;
- le dispositif d'indemnisation des victimes.

Concernant les obligations d'assurer, la délibération précise, les conditions de fonctionnement et de mise en œuvre de la commission de tarification en assurance automobile (CTAA), dont le rôle est faire respecter l'obligation d'assurance, en désignant parmi les assurances de la place, celle qui devra assurer le demandeur qui s'est vu opposé trois refus d'assurance. Le texte précise ainsi les modalités de refus permettant au demandeur de saisir la CTAA. Un refus est considéré comme tel dans le cas où un assureur

garde le silence pendant plus de quinze jours à compter de la date de réception de la demande de souscription qui lui a été transmise ou le fait de subordonner cette souscription à l'acceptation de la couverture de risques non prévus dans l'obligation d'assurance.

## Délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris pour une affaire.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour une affaire.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention en nature (du mobilier et matériel adaptés d'une valeur de 110 000 francs) à l'école Yvonne Dupont au titre de l'exercice 2023, pour l'aménagement d'une classe dite « flexible ». Des ilots de travail et des assises spécifiques seront installés pour permettre aux élèves de CM1 à besoins éducatifs particuliers d'étudier dans de bonnes conditions.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les épreuves et les modalités des concours externe, externe option langue et culture kanak et réservé de recrutement des instituteurs stagiaires du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC). Il est arrêté comme suit :
  - pour la section de fonctionnement : 46 408 112 862 francs en recettes et 44 917 010 577 francs en dépenses ;
  - pour la section d'investissement : 1 190 942 834 francs en recettes et 1 202 698 571 francs en dépenses.

Faisant apparaître un résultat annuel excédentaire de 1 479 346 548 francs.

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré le statut de patron-pêcheur à un pêcheur professionnel de Nouvelle-Calédonie.

Depuis la dernière campagne de délivrance de cartes de patron-pêcheur en mars 2022, une seule nouvelle demande a été enregistrée pour le navire *Keony*, de la SARL Abeny.

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a effectué deux opérations domaniales sur les communes de Koumac et Poum.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a octroyé un bail rural d'une durée de 15 ans à Philippe Cogulet sur la commune de Poum pour exercer son activité d'élevage bovin et ovin.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a effectué deux opérations domaniales sur la commune de Ouégoa.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition une parcelle de terrain située sur la commune de Koumac, au profit de l'Office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté pour la période du 7 août au 31 décembre 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les tarifs de la société Air Loyauté. À noter la création la création d'un tarif concernant le segment Touho-Lifou-Wanaham et la ligne Touho-Ouvéa via Lifou, accessibles dans les deux sens.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration du cadre de l'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

32 postes sont ouverts au titre du premier concours et deux postes au titre du second concours.

## Au visa de Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué cinq subventions relatives à des aides à la performance énergétique des constructions. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'agence calédonienne de l'énergie (ACE) et la Nouvelle-Calédonie représentée par la direction des achats du patrimoine et des moyens (DAPM) pour

accompagner la transition énergétique dans le domaine de la construction. Les cinq projets soutenus ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets visant à soutenir financièrement les constructions économes et performantes en énergie. Les subventions sont attribuées à :

- la bibliothèque Bernheim : 5 842 500 francs pour le financement des travaux de réaménagement et d'extension de la bibliothèque ;
- la société Biscochoc : dix millions de francs afin de financer des travaux de construction de la nouvelle usine ;
- fonds social de l'habitat (FSH) : 14 432 500 francs afin de financer la construction du siège social du FSH, « opération ILOT 333 » ;
- la province Sud : 6 400 000 francs afin de financer la construction du pôle technique de la province Sud sur la commune de Nouméa ;
- la société Cegelec SAS : 6 325 000 francs afin de financer des travaux de réhabilitation des bureaux de Cegelec NC.

### **Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé Yann Le Nechet en qualité d'expert-comptable.

## **Arrêtés de nomination**

---

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Laure Virapin en qualité de directrice de l'agence rurale (AR) pour une durée de trois mois.

### **Au visa d'Adolphe Digoué et Christopher Gyès, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jean-Christophe Rigual en qualité de directeur adjoint de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE).

## **Arrêtés de désignation**

---

### **Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et d'Adolphe Digoué et Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement**

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé des représentants des organisations professionnelles au comité du commerce extérieur minier.

En qualité de représentants des exportateurs de produits miniers, Arnaud Bondoux et Thomas Sevetre sont nommés titulaires et Christian Taupua et Michel Blineau, sont désignés comme suppléants.

Pour les représentants de l'industrie métallurgique, Frédéric Zanklan est nommé en qualité de titulaire et Gabriel Bensimon en qualité de suppléant.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désigné les membres du comité technique et scientifique du haut conseil de la jeunesse et de l'animation socio-éducative de la Nouvelle-Calédonie. Les membres suivants sont désignés :

Désignation	Entité	Fonction dans le comité technique et scientifique
Marynka Tabi	Personne qualifiée	Co-présidente
Medriko Wapae	Association « Fédération Socio-éducative Ne Drehu »	Membre
Ciane Hnawang	Association « Fédération Socio-éducative Ne Drehu »	Suppléante
Karl Johnston	Association « Omnisports de Népoui : AON »	Membre
Marguerite Naouna	Association « Omnisports de Népoui : AON »	Suppléante
Alexandre Dabin	Association « Les Piroguiers du Mont-Dore »	Membre
Patricia Godin	Association « Les scouts et guides de France – territoires de Nouvelle-Calédonie »	Membre
Béatrice Simitch	Association « Les scouts et guides de France – territoires de Nouvelle-Calédonie »	Suppléante
Amanda Crépin	Centre de Vacances et de Loisirs	Membre
Pierre Welepa	Association « Fédération des Œuvres Laïques – Nouvelle-Calédonie »	Membre
Jean Brice Peirano	Association « Fédération des Œuvres Laïques – Nouvelle-Calédonie »	Suppléant

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **huit** titres de séjours, dont trois au titre de la vie privée et familiale, **27** autorisations de travail et **15** renouvellements d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.